

Master Géographie, spécialité Développement, Métropolisation, territoires transfrontaliers

RNCP22668 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	121g, 121b, 121
Code(s) ROME	K1802, K2401, M1808, K1704
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Lorraine

<http://www.univ-lorraine.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Urbanisme, aménagement et développement des territoires, avec une expertise particulière pour des espaces que polarisent de grandes agglomérations ou que traversent des frontières et discontinuités territoriales.

Ils sont amenés à réaliser :

- Des diagnostics territoriaux,
- Du conseil en matière de stratégies ou de gestion de projet de territoire,
- De l'assistance au développement économique,
- Des enquêtes de terrain,
- De l'utilisation et de la mise en place d'outils logiciels (cartes, SIG, bases de données),
- Des rapports et dossiers professionnels écrits et oraux,
- Du conseil en matière de problématiques liées à la défense et à la sécurité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Capacité à travailler en autonomie,
- Capacité à travailler en groupe multidisciplinaire,
- Capacité à gérer son temps dans un projet de longue durée,
- Capacité à appréhender des projets complexes,
- Capacité d'analyse et de synthèse, de rédaction et de présentation orale assistée par ordinateur,
- Maîtrise de SIG, de logiciels de CAO et DAO : capacité à produire tous types de documents graphiques ou cartographiques en 2D nécessaires aux rapports,
- Maîtrise des méthodes et outils fondamentaux des métiers de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement des territoires,
- Maîtrise des savoir et savoir-faire relatifs à la prise en compte des questions de risque, sécurité et défense dans l'aménagement des territoires.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Groupe privé d'études en aménagement, en environnement ou en gestion des risques, soit après concours, dans une institution territoriale publique.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Développement local
- Conseiller(e) en développement local
- Chargé(e) de projet en aménagement du territoire
- Urbaniste
- Chargé(e) de mission développement économique
- Responsable de projet de développement local
- Chargé(e) de mission développement urbain
- Recherche en sciences de l'homme et de la société
- Chargé(e) d'études en sciences humaines – Chargé(e) de recherche en sciences humaines
- Information géographique – Chargé(e) d'études Systèmes d'Information Géographique-SIGCartographe – géomaticien(ne)
- Management de la sécurité publique – Chargé(e) de la défense civile et économique

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 867 €
Familles professionnelles (FAP)	N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée) N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) · tension 5/5 (Très élevée) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	16 347
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr

Etudier à l'UL Offre de formation

Université de Lorraine

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/22668/>